

LA TUTELLE DES URSULINES DE L'UNION ROMAINE EN LIEN AVEC LA TUTELLE DIOCESAINE DU FINISTERE

Pour Quimperlé (29), un chef d'établissement du second degré pour un collège et lycée général – technologique sous tutelle méricienne appartenant à l'ensemble scolaire Notre Dame de Kerbertrand et un collège sous tutelle diocésaine appartenant à l'Ensemble scolaire Sainte Croix.

L'ensemble scolaire Notre Dame de Kerbertrand est membre du réseau des établissements de la tutelle des Ursulines de l'Union Romaine. Il comprend une école (300 élèves), un collège (550 élèves), un lycée général et technologique (260 élèves).

Le groupe scolaire Sainte Croix est sous tutelle diocésaine et comprend une école (165 élèves) et un collège (80 élèves)

Un protocole de pilotage des ensembles scolaires devra être travaillé et rédigé avec les tutelles afin d'organiser la coordination de ceux-ci.

Les établissements s'insèrent dans l'Enseignement Catholique diocésain avec lequel ils dialoguent et travaillent en se référant aux orientations de l'Enseignement Catholique du Finistère. Il sera essentiel que le chef d'établissement fasse vivre de façon harmonieuse les structures situées sur la même ville mais portant des projets éducatifs qui leur sont propres. Le candidat recruté devra avoir à cœur de faire rayonner les deux ensembles scolaires en respectant leurs spécificités.

Rémunération sur la base du statut du chef d'établissement de l'Enseignement Catholique.

Profil recherché (liste non exhaustive) :

Avoir de l'expérience en tant que chef d'établissement ou adjoint dans un ensemble scolaire

Avoir l'expérience d'un ensemble scolaire est fortement souhaité.

Être capable de collaborer en concertation régulière avec les chefs d'établissements des écoles.

Être capable de faire vivre une animation pastorale dynamique au service des jeunes et de leur croissance.

Être capable de veiller à la cohérence éducative sur chaque site dans le respect des projets éducatifs propre à chacun.

Avoir des capacités de management collaboratif et le souci de déléguer au sein de son équipe.

Organiser son action en lien avec les conseils d'administration des OGEC

Travailler au rayonnement de l'ensemble scolaire sur le territoire en lien avec les chefs d'établissement

Limite de dépôt des candidatures : 20 avril 2026

Envoyer dossier de candidature, comprenant CV, lettre de motivation et de candidature, à **M. Franck BOUZAT, délégué de tutelle**, par mail : deleguedetutelle@mericiens.eu en précisant en objet : « candidature Quimperlé »